

Le temps des promesses



Les élections municipales approchent. Voici revenu le temps des promesses... En 2008, le maire avait proposé des terrains à bâtir, fait des promesses d'embauche et repris quelques unes de nos propositions qui ne le dérangent pas. Pour 2014, il semble passer à la vitesse supérieure. Notre premier magistrat est prêt à tout pour exercer un huitième mandat... Alors il promet, il promet beaucoup...

« Je peux vous assurer que dès 2014, une baisse substantielle de la part de votre facture d'assainissement concernant la collectivité sera effectuée tant sur la partie fixe que sur la partie variable. »

Extraordinaire !!! Notre maire n'ait jusque là la lourdeur de nos factures et voilà qu'il reprend l'une de nos propositions pour faire baisser le prix de l'eau... (lire pour en savoir plus la page 6).

Lors du conseil d'Ecole du 27 mai, les représentantes de la municipalité déclarent aux parents d'élèves : *« il est actuellement étudié la construction d'une nouvelle école maternelle. Pour l'instant c'est l'emplacement qui est recherché car la construction d'une école maternelle doit répondre à un cahier des charges strict. »* Décoiffant !!! Le problème de la saturation de la maternelle se pose depuis longtemps et le Plan Local d'Urbanisme voté en juin 2012 – qui doit en principe fixer les orientations pendant cinq ans en matière d'urbanisme de notre commune – n'en parle même pas et ne réserve aucun terrain à cet usage... (pour en savoir plus, lire notre dossier sur l'école pages 3 et 4).

Dernière promesse en date : *« Le sol de la salle de sports sera refait avant la fin de l'année ! »* Pourquoi pas ? Mais avant, ne faudrait-il pas dépoussiérer correctement tout l'intérieur de cette infrastructure, utilisée par les enfants de l'école, le tennis, le basket, la Zumba voire même le foot ? Ne faudrait-il pas boucher les infiltrations d'eau sur un mur et refaire l'écoulement des eaux de pluie trop vite saturé au moindre orage violent, transformant la salle en piscine et détériorant le sol ?

Certes nous pouvons nous réjouir que certaines de nos propositions soient reprises par le maire, mais nous sommes perplexes devant l'incohérence entre ses promesses actuelles et sa gestion passée. Et, nous nous souvenons qu'hélas, les promesses n'engagent souvent que ceux qui y croient...

Vous pourrez lire également dans ce 49^{ème} numéro d'ICI, une analyse des investissements prévus dans le budget 2013 (page 2). Nous évoquons dans notre dossier sur l'école d'Illats, une bonne nouvelle, signe de la vitalité démographique de notre commune : **la création d'une 6^{ème} classe !** Nous revenons sur les conditions qui ont mené à cette création et sur la façon dont la municipalité compte adapter les locaux (pages 3 et 4).

Bonne lecture à tous. Gilles Baillet

Votre avis et votre engagement nous intéressent ! Nous poursuivons notre programme de réunions publiques par l'organisation d'un débat sur les thèmes suivants :

Services publics et services à la personne dans notre commune

Vendredi 5 juillet à 20 h 30 salle du premier étage de la maison des associations côté poste.

Nous vous donnons quelques pistes de réflexion – non exhaustives - page 5- de ce journal. Nous espérons que vous viendrez discuter avec nous du devenir de notre commune.



A u c o n s e i l m u n i c i p a l

Conseil municipal du 12 avril 2013

Tout ce que la municipalité a oublié de nous dire...

1-Travaux dans le cadre du programme FACE 2013 exécutés par le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG):

- Sécurisation Hillot : 7 507€ 36 (participation de la commune 20%)
- Sécurisation Archambeau : 2 058€ 28 (participation de la commune 20%)

Total : 9 565€ 64. La commune versera cette somme sous la forme d'une subvention d'équipement au SDEEG qui réalisera ces travaux.

2-Travaux d'éclairage et de mise en lumière de la mairie et du lavoir et remplacement des luminaires au bourg. Détail estimatif des travaux prévus par le SDEEG :

- Eclairage mairie : 19 325€ 46 HT
- Eclairage lavoir : 9 544€ 35 HT
- Luminaires bourg : 21 343€ 14 HT

Total : 50 212€ 95 HT
Maîtrise d'œuvre : 5 523€ 42 HT
TVA : 9 841€ 74 HT

Montant total : 65 578€ 11 TTC

Ces travaux pourraient être réalisés dans le cadre des travaux du SDEEG. Un aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public pourrait être demandée. Pour l'année 2013, seule la maîtrise d'œuvre estimée à 5 523€ 42 HT sera remboursée au SDEEG. A compter de 2014, la commune rembourse chaque année 1/10^{ème} du montant HT, la facture étant payée par le SDEEG. Le maire sollicitera la participation financière du SDEEG au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé.

3-Autorisation de signature de convention avec le Conseil Général. Ces travaux doivent être effectués pour le compte du Département :

- Ralentisseur route de Saint Michel de Rieufret : coût prévisionnel estimé à 5 790€ HT soit 6 924€ 84 TTC ;
- Ralentisseur route de Budos : coût prévisionnel estimé à 15 410€ HT soit 18 430€ 36 TTC.

Plan de financement :

Coût prévisionnel global : 21 200€ HT soit 25 355€ 20 TTC

Subvention du Conseil Général : 6 960€

Autofinancement : 18 396€ 20

Une subvention est demandée au Conseil Général « dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. »

4-Cession à la commune d'Illats d'une partie de la parcelle D 755 touchant un bien communal sise au bourg ouest.

5-Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe pour une durée hebdomadaire de 27/35^{ème} d'heures à compter du 1^{er} mai 2013.

6-La commune envisage de proposer à ses usagers une procédure de paiement par carte par Internet via le site du ministère des finances : www.tipi.budget.gouv.fr. Ce paiement a toutefois un coût : 0, 10€ par opération et 0, 25% du montant de l'opération. Ce dispositif sera mis en place en coordination avec le Trésorier Payeur Général.

7- Fonds d'aide à l'équipement des communes afin « d'aider à la réalisation d'équipements sportifs ou de loisirs, à la rénovation ou à l'aménagement de bâtiments communaux administratifs, associatifs, culturels ou éducatifs ou autres », octroyé par la Communauté de Communes du Canton de Podensac : 6 910€. Cette subvention sera affectée aux travaux de couverture zinguerie sur la toiture de la mairie dont le coût global est de 20 858€ 40 HT soit 24 946€ 65 TTC.

Plan de financement des travaux de la toiture de la mairie :

Fonds de concours CdC : 6 910€

Autofinancement : 18 036€ 65

8-Modification des statuts du SDEEG

9-Participation de la commune d'Illats pour l'acquisition d'une salle démontable et annexes (plancher et scène) dans le cadre de l'Association des Comités des Fêtes et des Fêtes de Quartier du Canton de Podensac regroupant les communes d'Arbanats, Barsac, Illats, Landiras et Virelade copropriétaires de ces structures : 3 535€ 56 TTC.

10- Vote du Compte administratif 2012, des trois taxes 2013 et du budget unique 2013.

Nous ne revenons pas sur les chiffres donnés par la commune.

11-Vote du compte administratif 2012 du budget assainissement collectif d'Illats : l'excédent est de 279 760€ 40.

En 2011, il était de 323 814€ 05. Si l'excédent a pu se maintenir à un niveau très élevé malgré la réalisation de l'assainissement collectif dans les quartiers Escalès et Téouley, c'est parce que les 130 000€ d'emprunt prévus ont été débouqués et les travaux n'ont été payés qu'en partie : 191 147€ 93 pour un reste à réaliser de 240 000€ qui devraient apparaître dans le compte administratif 2013. Il devrait affecter plus fortement l'excédent l'année prochaine.

Les curiosités du budget 2013

Nous constatons dans le détail des subventions aux associations 2013, deux augmentations conséquentes qui n'ont pas été expliquées. Les Bleuets d'Illats voient leur subvention augmenter de 600€ pour atteindre 3 060€. L'USI Football a bénéficié d'une augmentation de 540€. La subvention atteint cette année 3 000€ auxquels il faut rajouter 1 200€ pour l'école de football intercommunale Illats-Landiras, dotation attribuée depuis plusieurs années. En effet, le basket a fêté ses 60 ans d'existence les 14 et 15 juin derniers et le football, ses 30 ans le 8 juin dernier. Autre augmentation constatée, plus modérée : 2 4 6 roues bénéficie de 40€ de plus. Sa subvention est désormais de 2 500€.

Parmi les investissements annoncés, il en est un qui nous a surpris : l'achat d'un journal électronique d'information, sans doute à la manière de Barsac, Podensac ou Preignac. Notre municipalité, qui affiche toujours en catimini les convocations des conseils municipaux sur le tableau en bas de la mairie sans en indiquer l'ordre du jour sauf pour le vote du budget, va-t-elle communiquer ces informations essentielles à la vie locale et inviter les Illadais à exercer leurs droits de citoyens par le biais de ce nouveau support ? Quoi qu'il en soit, cet investissement « lumineux » de 22 050€ représente le coût de la scolarisation pendant un an de 21 élèves à l'école d'Illats selon les chiffres communiqués par la mairie dans le dernier bulletin municipal... Cette dépenses ne figure pas nominativement au budget 2013... Est-elle inscrite dans la ligne matériels divers ?

D'autre part, la nature des travaux au terrain de moto cross n'est pas précisée. Ce serait une station de lavage ? Mais leur coût n'est pas négligeable : 30 000€ soit la scolarisation de 29 enfants à l'école d'Illats pendant un an.

Les investissements subventionnés dans le budget 2013

Pour les travaux aux vestiaires du stade dont le coût est de 67 251€, la municipalité a semble-t-il obtenu 13 619€ de subvention d'équipement.

Pour l'aménagement de l'école (insonorisation d'une classe et surtout réfection des toilettes du primaire) dont le coût est de 29 440€, la subvention obtenue est de 9 569€ 61 auprès du Conseil Général.

Pour les travaux de la mairie dont le coût est de 30 855€, la subvention d'équipement obtenue est de 6 910€.

Les autres dépenses

Matériel divers : 40 050€ dont immobilisations corporelles (32 018€ 39), installations de voirie (8 672€ 65), mobilier (1 661€ 41) et autres (21 684€ 33).

Logement social : 2 060€

Modification système informatique : 2 500€

Pistes forestières et autre voirie communale : 18 425€

Acquisition de terrains : 5 000€

Eclairage public : 5 550€

Le bureau

Vie locale

Dossier Ecole d'Illats

Le 6^{ème} poste d'enseignant a été attribué dès juin à l'école d'Illats : il y aura donc une classe supplémentaire à la rentrée prochaine.
(Les citations de cet article sont tirées du compte rendu du conseil d'Ecole du 27 mai)

Monsieur le maire a fait part à Mme la directrice des dispositions prévues pour l'aménagement de la nouvelle classe. Elle se situera dans la salle construite en 2005 et aménagée jusque là en trois espaces de travail : bureau de la directrice, « coin » informatique et bibliothèque scolaire. Le « coin » informatique ne bouge pas. La nouvelle classe s'installera dans la bibliothèque de l'école qui sera transférée ainsi que le bureau de la directrice, dans une pièce de la bibliothèque municipale.

Lors du conseil d'école qui avait lieu le 27 mai dernier, avant que la nouvelle de la création de la 6^{ème} classe soit connue, la directrice regrettait que « la bibliothèque actuelle et le « coin » informatique ne soient pas gardés en l'état et aimerait qu'une autre solution soit trouvée pour installer la nouvelle classe. Jusqu'à présent, l'école avait toujours eu à sa disposition une salle en plus. »

On peut néanmoins se demander pourquoi la municipalité ne met pas à disposition de l'école l'ancienne permanence parlementaire située à côté de la bibliothèque municipale et qui communique avec la cour de l'école puisque c'était le rez-de-chaussée de l'ancien logement des instituteurs. Elle pourrait au minimum accueillir le bureau de la directrice et sans doute la bibliothèque scolaire. Les connexions Internet nécessaires n'en seraient-elles pas facilitées ?

La promesse préélectorale de la construction d'une nouvelle maternelle !

Toujours lors du conseil d'école du 27 mai dernier, « les parents questionnent la municipalité au sujet de l'école maternelle qui devient trop petite. Les locaux n'étant malheureusement pas extensibles, même si un dortoir va être construit en prolongement, il est actuellement étudié la construction d'une nouvelle école maternelle. Pour l'instant, c'est l'emplacement qui est recherché car la construction d'une école maternelle doit répondre à un cahier des charges strict. En attendant, la garderie sera transférée dans la salle du foyer afin de libérer la salle actuelle qui servira de dortoir. »

Nous rappelons que lors du conseil d'école du 18 février, la municipalité avait promis d'agrandir le dortoir cet été en construisant sur les locaux associatifs. Dans le dernier bulletin municipal, changement de cap, cet agrandissement est renvoyé à l'été 2014... Construction d'une nouvelle maternelle ? Terrain disponible à chercher ? L'actuel Plan Local d'Urbanisme voté en juin 2012 qui devrait fixer les orientations en matière d'urbanisme de la commune d'Illats pour les cinq prochaines années, n'en fait pas état. Un tel aménagement doit être inscrit à ce plan et faire l'objet d'une réflexion approfondie, et non d'une promesse préélectorale de pour essayer de calmer les demandes des parents et s'attacher leurs suffrages... D'autant plus que ce n'est pas d'aujourd'hui que le dortoir est saturé et que les locaux de la maternelle montrent leurs limites. Tout cela était connu depuis fort longtemps par la municipalité qui n'a jamais tenu compte des interventions des parents d'élèves dénonçant cette situation. Mais les élections approchent et il faut montrer que l'on fait quelque chose. Cela aurait nécessité d'anticiper les problèmes et d'élaborer un projet d'extension de l'école. Cela n'a pas été fait parce que l'école n'est pas, de toute évidence, une priorité municipale...

Application des nouveaux rythmes scolaires

« Comme tous le souhaitaient lors du dernier conseil de classe, les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à Illats en septembre 2014, comme à Landiras, Guillos et Portets. Durant cette année, 2 centres de loisirs seront ouverts toute la journée du mercredi : Landiras et Portets. Il n'y aura pas de coûts supplémentaires pour les familles, la commune s'engageant à prendre en charge tout surplus.

Mme Guillot de Suduiraut et M. Bironneau s'inquiètent de l'organisation et de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014. Ils craignent que les enfants d'Illats soient les parents pauvres des animations lors des 45 mn journalières consacrées aux temps d'activités périscolaires permettant aux enfants de pratiquer des activités sportives, culturelles ou de loisirs. Mme Peigney répond qu'il va de soi que tout sera mis en œuvre pour que les enfants d'Illats ainsi que ceux des 3 autres communes concernées bénéficient des mêmes possibilités que ceux qui démarreront l'expérience en septembre prochain. » Le président de la CdC s'y est engagé dans sa lettre aux élus de mai.

« Au cours de cette prochaine année, et dès la rentrée, plusieurs réunions seront organisées entre les diverses parties concernées : parents d'élèves, enseignants, mairie... » Espérons que les associations illadaises qui ont du personnel qualifié à mettre à disposition de l'école durant ces 45 mn, ne seront pas oubliées ?

Bulletin municipal - article sur l'école

« M. Bironneau, Mme Guillot de Suduiraut et Mme Trochon contestent l'article paru dans le bulletin municipal concernant l'école accusant la mairie de stigmatiser et de montrer du doigt les familles habitant hors commune et scolarisant leurs enfants à l'école. M. Bironneau, estime que la mairie a « une attitude et des méthodes d'un autre temps. »

Ils estiment que cet article est incomplet car on ne parle pas des familles illadaises qui scolarisent leurs enfants hors commune.

Les représentantes de la municipalité prennent acte et regrettent ces propos excessifs voire déplacés et insultants. Il est également répondu que chaque parent a le droit d'inscrire son enfant où il le souhaite puisque la loi est ainsi faite, et que le maire de la commune où est inscrit l'enfant est libre d'accepter ou non. » IC1 ne peut que souscrire aux remarques faites par les représentants des parents et si excès il y a, c'est bien dans les écrits du maire. Sans compter que ces derniers comportent de nombreuses inexactitudes que nous décryptons par la suite dans ce dossier.

En bref

1-Travaux : la municipalité annonce que les travaux prévus dans les toilettes du primaire – demandés depuis des années - débiteront le 8 juillet, ainsi que l'insonorisation de la classe de maternelle. Le nettoyage complet de l'école sera fait entre le 15 et le 30 août prochains.

2-Installation de barrières autour des massifs de l'école primaire et de la maternelle

3-Le nouveau traitement de la cour de maternelle a été efficace : le sol n'est plus glissant par temps de pluie.

4-Les parents d'élèves demandent qu'un abri soit installé devant l'entrée du primaire

5-Les enseignants demandent que la salle de sports soit chauffée pendant la période hivernale : la municipalité indique qu'il est prévu d'installer un programmateur afin que la salle soit chauffée avant chaque utilisation. Pour cela, l'école et les associations devront fournir à la mairie des heures d'occupation de la salle afin d'établir un planning.

6-Le directrice demande un enclos grillagé dans le jardin afin d'y installer un poulailler et remercie « Les Pt'illadais » pour l'installation de la cabane à outils dans le jardin dont les composants avaient été achetés par la municipalité.

7-Succès de la randonnée organisée le 13 avril par Les Pt'illadais : 12 personnes à la randonnée de plus de 19 Km, 50 à celle de 5 Km dont une vingtaine d'enfants.

8-Carnaval du 30 mars organisé par les Pt'illadais : les enfants ont défilé jusqu'à la maison de retraite. Un goûter était organisé avec les résidents. Le soir, un repas médiéval a réuni 87 personnes.

9-Sortie : visite d'Escale du livre à Bordeaux par toutes les classes sauf le cours moyen, visite prévue du château de Villandraut, les deux classes maternelle ont participé à deux rencontres sportives USEP.

10-Animation roller les mardis et vendredis sur le parking de l'école : l'enseignante demande à ce que les barrières soient mises puis retirées par le personnel communal.

Vie locale

Dossier Ecole d'Illats

Info ou intox : lu dans l'article sur l'école écrit par monsieur le maire dans le dernier bulletin municipal

1-« *Les effectifs de l'Ecole d'Illats étant en augmentation croissante depuis quelques années, nous risquons d'être concernés par l'ouverture d'une nouvelle classe (nous attendons la décision de l'inspection Académique).* »
Si la décision d'ouvrir une classe est effectivement prise par l'inspectrice départementale de l'éducation nationale, cette dernière doit tenir compte de l'avis du maire. La voix de la collectivité est prépondérante ! Dans le cas d'illats, ce n'est pas l'inspectrice qui refusait l'ouverture mais plutôt notre premier magistrat. Il a fallu l'intervention de l'inspectrice de circonscription qui s'est d'ailleurs invitée au conseil d'école d'octobre 2012, elle-même sollicitée par des représentants de parents d'élève, pour faire avancer le dossier. L'inspectrice ayant pris rendez-vous auprès du maire pour le convaincre d'accepter l'ouverture de la classe supplémentaire, il a du au final céder.

2-« *Ceci ne nous posera pas de problème majeur sachant que nous avons anticipé cette éventualité en construisant voici plusieurs années un bâtiment de 65 m2 dans l'enceinte de l'école qui nous permettra de faire face à cette éventuelle décision.* »

L'affectation du bâtiment construit en 2005 n'était pas d'être une classe supplémentaire comme nous l'avons montré plus haut. Il n'y a pas eu d'anticipation. En témoigne la plus totale improvisation dans le redéploiement du bureau de la directrice et de la bibliothèque scolaire. Mais qui dit plus d'élèves, dit aussi plus d'enfants mangeant à la cantine. Deux services sont actuellement organisés dans une salle trop petite car construite en 1978 pour 80 à 90 enfants. Rien n'est prévu pour agrandir le réfectoire...La garderie et le dortoir sont trop petits depuis des années. Leur agrandissement devait être anticipé depuis longtemps...

3-« *Toutefois, pour votre information, il est bon que vous sachiez que la loi nous oblige à accueillir 14 enfants ne résidant pas sur notre commune ce qui gonfle artificiellement nos effectifs et qui coûte au budget communal environ 15 000€ par an sans aucune compensation ; les parents concernés ne voulant pas scolariser leurs enfants dans leur commune de résidence.* »

Qui sont ces « 14 enfants ne résidant pas sur notre commune qui gonflent artificiellement nos effectifs » ? Il s'agit le plus souvent d'anciens résidents de la commune qui ont choisi de bénéficier du droit de continuer leur scolarité dans leur école d'origine afin de ne pas être séparés de leurs frères et sœurs ou d'achever leur parcours avant d'entrer en 6^{ème}. Il s'agit aussi d'enfants placés en familles d'accueil, des enfants des enseignantes travaillant à Illats ou dans quelques cas, d'un simple accord du maire à l'inscription, ce qui n'est pas le fait de la loi. Ces enfants ont souvent des grands parents sur la commune qui les gardent quand leurs parents travaillent.

« *Sans aucune compensation* » Le mécanisme de compensation existe. Il est prévu par l'article L212-8 du Code de l'éducation nationale. Le maire peut demander une participation de la commune d'origine mais ne le fait pas car c'est contraire aux usages. Sans doute serait-il également embarrassé que les autres communes lui réclament des frais pour les Illadais scolarisés chez elles ? En fait, il y a un équilibre entre le nombre d'élèves extérieurs que nous accueillons et le nombre d'élèves Illadais qui vont ailleurs...

15 000 € pour scolariser 14 élèves ça correspond à la moyenne nationale qui est d'un peu plus de 1 000€ par élève et par an. Rien d'excessif ! Le maire a fini par accepter ces élèves.

4-« *La commune ayant toujours considéré que l'école était une priorité a souhaité en 2013 réaliser l'aménagement des toilettes de l'école primaire et l'insonorisation de la classe maternelle pour un montant de 29 416€.* »

Notre maire oublie de rappeler que l'état des toilettes du primaire fait l'objet de remarques de la part des parents d'élève depuis au moins trois ans. Que l'inspectrice de circonscription était intervenue en octobre dernier pour dénoncer ce problème d'hygiène. Dans ces conditions, il s'agit d'une bien étrange priorité...

5- « *En 2014, l'agrandissement d'environ 45 m2 du dortoir des tous petits est prévu.* »

Les travaux devaient avoir lieu initialement cet été...

6- « *Entre fonctionnement et investissement, le budget communal depuis 2008 aura apporté à l'Ecole pour le bien-être de nos enfants 147 749€.* »

Quel chiffre surprenant ! Une école primaire n'a pas de budget propre. C'est le budget municipal qui la fait fonctionner : salaires des assistantes maternelles, des agents d'entretien, du cuisinier, frais de chauffage, achat d'ordinateurs (qui peut être subventionné par le Conseil Général), de fournitures scolaires (9 600€ dans le budget 2013), subvention pour l'USEP ex coopérative scolaire (2 810€), investissements (subventionnés eux aussi par le Conseil Général), interventions des employés municipaux... Au total ça fait bien plus que 147 749€ depuis 2008...Mais là où l'on se rend compte du caractère non prioritaire de l'école d'illats pour la municipalité, c'est quand on observe sa gestion au coup par coup des étapes de la croissance récente de notre école. Rien n'a été prévu à part des restrictions dans le nouveau PLU pour limiter l'arrivée de nouveaux habitants.

Dossier réalisé par Gilles Baillet

Votre avis et votre engagement nous intéressent !

Réunion publique mercredi 3 juillet à 20 h 30, salle de la maison des associations, 1^{er} étage, côté poste.

Thème : Les services publics et les services à la personne à Illats

Nous ne parlerons pas spécifiquement de la poste communale. Nous rappelons toutefois l'engagement ancien de notre association pour le maintien du service public postal géré par La Poste avec toutes ses attributions dans notre commune. Nous ne voulions pas de poste communale mais le maintien d'une poste classique comme à Podensac, Barsac, Cérons ou Landiras. Nous avons dénoncé en son temps la façon dont le maire et son conseil municipal ont laissé partir La Poste de notre commune.

1-L'eau et l'assainissement

Constat : le prix du mètre cube d'eau, assainissement compris, est de 6€ 48. C'est l'un des plus élevés du Sud Gironde. C'est la conséquence de la part trop élevée prélevée par la commune d'Illats dans nos factures d'assainissement.

Pistes de réflexion :

- Comment baisser immédiatement le prix de l'eau ?
- Comment baisser durablement le prix de l'eau ?

2-Le fonctionnement de la mairie

Constat : accès difficile des bâtiments aux personnes à mobilité réduite. Les règles d'urbanisme sont inégalement appliquées. Le fonctionnement du conseil municipal est très opaque. Déficit d'écoute des citoyens.

Pistes de réflexion :

- Quels aménagements pourraient améliorer l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite ?
- Quels moyens la municipalité pourrait-elle mettre en œuvre pour associer tous les citoyens à la gestion de leur commune afin de garantir le respect de l'intérêt général ?
- Quels nouveaux services à la population la mairie pourrait-elle mettre en place ?

3-Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Constat : gestion du logement social et de la coopérative de la boulangerie mais une action sociale limitée aux colis alimentaires et au repas de fin d'année pour les anciens. Faiblesse des moyens : il a fallu que la municipalité vote en cours d'année une subvention exceptionnelle pour permettre au CCAS de continuer de fonctionner !

Pistes de réflexion :

- Seriez-vous d'accord pour que le CCAS ait plus de moyens pour agir ?
- Dans quels domaines nouveaux le CCAS pourrait-il intervenir pour aider les Illadais qui en ont le plus besoin ?

4-Commerces et santé

Constat : plus de bureau de tabac. Plus de médecin depuis juin 2012. Une boulangerie qui vient de fermer.

Pistes de réflexion :

- Connaissez-vous la politique municipale pour maintenir et promouvoir les commerces illadais ?
- Seriez-vous prêt à consulter un médecin généraliste sur la commune si des consultations locales étaient mises en place ?

5-Accès à Internet

Constat : des quartiers n'ont pas encore Internet haut débit. De plus en plus de démarches administratives se font par Internet et une bonne partie de la population de notre village reste en dehors de ce média.

Piste de réflexion :

- Quelle pourrait être l'intervention de la municipalité pour permettre à tous d'accéder à ce média ?

Consommation

Gestion de l'eau et de l'assainissement : Quand les promesses n'engagent que ceux qui y croient...

En lisant le dernier bulletin municipal, je suis tombé sur cette belle promesse : « *L'assainissement collectif vient d'être réalisé dans son intégralité sur la commune. Il reste bien sûr à prévoir des travaux d'entretien aux deux stations d'épuration.*

Je peux vous assurer que dès 2014, une baisse substantielle de la part de votre facture d'assainissement concernant la collectivité sera effectuée tant sur la partie fixe que sur la partie variable. »

Je me frottai les yeux pour y croire. A l'approche des élections municipales de 2014, le maire reconnaissait que :

- 1) le prix communal de l'eau assainie était très cher ;
- 2) en baissant la part communale d'assainissement dont le poids est considérable dans notre facture (plus de 40% pour 120 m³ consommés), on diminuerait substantiellement le coût des factures. Nous avons fait des projections dans les numéros précédents pour vous donner un ordre d'idée.

Il reprenait toutes nos explications depuis qu'ICI paraît et renonçait à sa politique de haut prix dont le but était de constituer des réserves – nous avons mesuré des excédents de plus d'un an et demi de recettes dans les caisses ! – pour limiter les recours aux emprunts. Un miracle pré électoral !!!

Mais attention, cette mauvaise politique qui pressure une partie de la population pour financer un service public se poursuit cette année encore ! En novembre 2012, le conseil municipal a voté l'augmentation de 2% de la part qu'il prélève dans nos factures d'assainissement. Nous la subissons donc dans notre facture de juillet...

Cette promesse – dont nous nous méfions, tellement elle s'inscrit dans une stratégie électorale – démontre que tous les combats auxquels j'ai participé depuis 1996 pour faire baisser le prix de l'eau assainie de notre commune, étaient justes !

Rétrospective de mon combat contre l'eau trop chère à l'usage des électeurs

En 1996, la première tranche d'assainissement collectif est commencée. Les habitants concernés doivent payer des taxes de branchement et subissent une très forte augmentation de leurs factures. Une pétition spontanée est lancée pour protester contre cette situation. Une section locale de l'association France Eau Assainissement est créée pour agir à la suite d'une réunion publique. Des rassemblements se font devant la mairie. Notre maire alors président du syndicat des eaux de Budos, refuse tout dialogue et fait envoyer la gendarmerie. Une procédure est lancée par des usagers contre la Lyonnaise des eaux pour abus. Elle se solde par un échec.

En 2003, ICI dénonce un 3^{ème} abonnement supplémentaire payé par les usagers du syndicat des eaux de Budos dans leur consommation d'eau. Notre maire président du syndicat, fait appliquer un avenant au contrat favorisant la Lyonnaise des eaux en lui permettant de percevoir cette 3^{ème} facture, avant même qu'il ne soit rédigé...

En 2004, même opération pour l'assainissement collectif ! La SAUR qui gère le service, empoche un 3^{ème} abonnement avec l'aval de notre maire ! ICI dénonce cet abus supplémentaire et se bat pour que les usagers obtiennent le remboursement des trop perçus.

En 2005, ICI s'associe avec le Mouvement de Sauvegarde, de Promotion et de Démocratisation des Services Publics en Sud Gironde et arrive à prouver que les abonnements 2003 pour la consommation d'eau et 2004 pour l'assainissement ont été abusivement perçus par la Lyonnaise des eaux, la SAUR, le Syndicat des eaux de Budos et la municipalité d'Illats qui ont profité de la situation pour se constituer des avances de trésorerie. La facture de mai 2005 comprendra un abonnement sur trois mois et non sur six ! On nous doit encore trois mois !

Pendant ce temps, le prix du m³ continue d'augmenter : 6€ 48 en 2012 ! ICI publie un état du prix et des explications tous les ans. Et de plus en plus de quartiers sont maintenant branchés à l'assainissement collectif.

En 2008, lors des élections municipales, la liste soutenue par ICI fait les propositions suivantes : l'assainissement collectif pour les quartiers Téouley, Calac, Escalès et Bourriet, une politique de baisse des prix par la diminution de la part communale de l'assainissement et le passage à terme, en régie, par l'adhésion à la régie intercommunale de Barsac-Preignac-Toulence.

En 2012, ICI découvre que 67 foyers ne payaient pas l'assainissement collectif depuis plusieurs années, sans que cela n'empêche la municipalité de dégager des excédents considérables dans le budget de ce service public !

A chaque moment de mon engagement en faveur de la baisse du prix l'eau, je me suis heurté à notre municipalité avec toutes celles et tous ceux qui m'ont suivi. Aussi, je m'accorde le droit au scepticisme devant cette promesse qui tombe avant les élections municipales...

Marcel Carrety

Ne pas jeter sur la voie publique
soins

imp. par nos